

LA COMMUNAUTE DE LA RIVIERA FRANCAISE recrute POUR SA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

UN AGENT D'EXPLOITATION DES RESEAUX HUMIDES EAUX PLUVIALES (H/F)

La CARF est une communauté d'agglomération située à l'extrémité Sud des Alpes-Maritimes, le long des frontières de l'Italie et de la Principauté de Monaco (créée le 27/09/2001). Elle est composée de 15 communes et compte 73 148 habitants. Elle est dotée des compétences eau potable et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018.

MISSIONS :

Sous la responsabilité du chef d'équipe, l'agent aura en charge l'exploitation et la maintenance des infrastructures et réseaux d'eaux pluviales sur territoire « littoral » de la CARF.

Maintenance de premier niveau et réalisation de petits travaux sur le réseau d'eaux pluviales notamment :

- Assurer l'entretien des collecteurs et des canalisations d'eaux pluviales : entretien préventif et curatif des réseaux et de leurs ouvrages associés, identifier les obstructions et dysfonctionnements divers et réparer
- Assurer la maintenance des réseaux ;
- Participer aux interventions de terrain sur les ouvrages : inspection télévisée, test au colorant, mesure topographique sur les réseaux, ouverture des tampons de regard d'assainissement (...),
- Assurer le balisage et la sécurisation des chantiers ;
- Entretenir le matériel et les engins, stockage et rangement après usage, réparation de premier niveau, maintenance et renouvellement ;
- Assurer des travaux de manutention de produits et autres marchandises liés à l'activité.

Tâches administratives :

- Assister aux différentes réunions de travail sollicitées par la hiérarchie ;
- Rendre compte à la hiérarchie des missions et tâches réalisées en fonction des informations techniques ou administratives préalablement reçues ;
- Transmettre les demandes des administrés

PROFIL :

- Cadre d'emplois des Adjointes Techniques territoriaux
- Connaissances des techniques d'intervention sur les réseaux d'eaux pluviales, documents techniques (lecture de plans, calculs métrés)
- Connaissance des règles de sécurité et de signalisation des chantiers de travaux
- Connaissance des règles essentielles en matière de port des EPI et de sécurisation des sites de travail.
- Rigueur, réactivité, initiative et autonomie, avec un goût prononcé pour le terrain et les relations avec les usagers
- Respect des consignes hiérarchiques
- Capacité rédactionnelle (comptes rendus d'intervention, notes, croquis...)

Permis B obligatoire

Habilitation AIPR Opérateur

Travail potentiel en contact avec des eaux usées

**Candidatures à adresser avec lettre de motivation, CV, à
Monsieur le Président – 16 rue Villarey – 06500 MENTON**

Tél : 04.92.10.50.00 Site internet : www.menton.fr E. mail : mairie@ville-menton.fr